

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 47/09 – Rapport de gestion 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 53 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mme Heidi Fuchs, et de MM. Robert Bernet, Blaise Cartier, Henri Haymoz, Adrien Liechti, Frédy Mühlethaler et Reynald Pasche (président) s'est réunie au total à 13 reprises dès octobre 2008.

Table des matières du rapport

1. Introduction
2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger
3. Entretien avec M. A. Fischer
4. Entretien avec Mme. V. Seematter
5. Entretien avec Mme. M. Baud
6. Entretien avec M. H.-R. Kappeler syndic
7. Examen du rapport de gestion 2008
8. Remarques de la CG
9. Conclusion

1. Introduction

Les objectifs définis lors de la 1^{ère} séance ont été les suivants:

- Contrôles de la gestion financière (factures).
- Contrôles des préavis
- Contrôles de points en suspens par rapport à l'année 2007
- Entretien avec les membres de la Municipalité concernant leurs dicastères.
- Etude du rapport de gestion de l'année 2008.

La vérification des pièces comptables et la vérification des comptes font l'objet d'un rapport séparé, relatif à l'étude du préavis 48/09 – Comptes de l'exercice 2008.

La CG tient à remercier la Municipalité dans son ensemble, ainsi que tout le personnel communal concerné par les différents sujets traités, pour sa disponibilité lors des entretiens et questions posées pour l'établissement de ce rapport.

2. Entretien avec MM. J.-J. Brugger, municipal

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre avec M Jean-Jacques Brugger le 24 novembre 2008.

Répartition des subsides aux sociétés:

Pour faire suite à la remarque de la CG de l'année dernière, M. Brugger nous fournit les explications suivantes : la base attribuée aux sociétés locales est de Frs 750.-. Ce montant est pondéré par le nombre de jeunes, le nombre de membres et la participation aux manifestations du village : anniversaire, 1^{er} août, etc.

Pour les sociétés ne faisant pas partie de l'USL, il n'y a pas d'indemnité fixe, mais la municipalité, en fonction du nombre de membres et formation de juniors, peut mettre à disposition des locaux gratuitement.

La réflexion pour la modification des critères pour l'octroi d'une indemnité est en cours et devrait être réalisée rapidement. **La CG comprend la complexité du sujet et réitère la demande de l'année dernière, pour que ce sujet soit réalisé durant l'année 2009.**

Contrats des espaces verts:

Le contrat concernant les espaces verts (hors zone château) avec l'entreprise Denogent est renouvelé jusqu'à la fin 2008.

M.Brugger nous explique que dans un souci de compétitivité, la municipalité a mis le mandat « espace vert » au concours auprès de 3 entreprises de la région, dont deux ont répondu. L'entreprise titulaire du mandat reste compétitive et le contrat a été renouvelé pour l'année 2009 avec un renouvellement tacite d'année en année, mais qui peut être résilié trois mois avant l'échéance de l'année civile.

Concernant le contrat zone château :

L'attribution du travail d'entretien extérieur du château doit être revu tous les trois ans selon les conditions fédérales.

La mise au concours a été faite dans le courant de l'année 2008 et c'est une entreprise de Lausanne qui a eu le mandat pour les trois prochaines années.

L'entreprise Denogent a fini son contrat fin 2008.

PGEE :

Les travaux consentis selon le préavis 17/07 vont bon train. Il y a déjà quelques réalisations effectuées :

- le curage des conduites et collecteurs.
- la digue de rétention dans le vallon de la Chenalette.
- Les contrôles et modifications de quelques raccordements des eaux usées et des eaux claires (EU et EC).

Déchetterie :

Après plusieurs propositions de sites pour accueillir la future déchetterie, une parcelle a été retenue pour poursuivre l'étude (parcelle 169 en Messerin).

On parle éventuellement de regrouper quelques communes pour la réalisation de cette déchetterie (Duillier, Vich et Coinsins ont été approchées)

Il y a un PPA à déposer, car le terrain est en zone agricole.

M. Brugger (étant optimiste) pense que l'on pourrait réaliser ce projet pour fin 2010.

Divers :

Pont de la Redoute : une convention est en cours entre les CFF, Nyon et Prangins.

3. Entretien avec M. A. Fischer, municipal

Différents sujets concernant son dicastère ont été discutés le 19 janvier 2009 en présence de M. A. Fischer municipal et le 4 juin 2009 en tant qu'ancien municipal.

Bâtiment de la voirie :

M. Fischer nous fait part de la satisfaction des employés de la voirie quant à l'utilisation de ce bâtiment.

Il nous fait part d'un dépassement de budget dû à divers travaux concernant le parking, la maçonnerie et l'électricité.

La CG remarque que certains détails n'ont pas été terminés correctement (carrelage en haut de l'escalier mal posé, main courante dangereuse car tranchante et quelques détails électriques)

Dans l'ensemble, le bâtiment est conforme au préavis. Le dépassement final est conforme aux demandes et changements fait sur le bâtiment et sur le parking.

Pour donner suite à la remarque de la commission chargée d'étudier le dépassement (Préavis 44/09), nous avons pu entendre dans notre séance du 4 juin 2009 M.Fischer (ancien municipal) et faisons remarquer que le dépassement est bien de 4 % et non de 15% comme annoncé dans le rapport de ladite commission. En effet, le crédit complémentaire accordé par le conseil (Préavis 26/07) n'a pas été relevé comme un dépassement, mais comme un complément selon les prises de décisions lors des travaux. Par contre, le Préavis 44/09 lui est bien un dépassement sur la globalité de l'ouvrage, ce qui est tout a fait tolérable pour ce type de construction (moins de 10 %).

Quant au déroulement des travaux, ceux-ci se sont faits dans de très bonnes conditions (rapport avec architecte, entrepreneurs et municipal chargé du dossier). Le pointage des factures a été fait avec beaucoup de rigueur de la part du bureau d'architecte.

Selon la commission, il aurait été préférable de faire un préavis avec une marge (c'est une autorisation de dépense et non une obligation), plutôt que de présenter 2 préavis complémentaires (impression de non maîtrise des coûts)

La CG regrette ce dépassement, mais réalise que nous avons un outil qui satisfait à nos besoins.

Location des salles :

L'année dernière, la CG avait déjà posé la question sur la location des salles.

La CG a demandé à M. Fischer, s'il avait pu évoluer concernant la demande d'une caution à la location des salles, pour combler les éventuels dégâts ou manque de propreté causés par les locataires. Selon le municipal, il s'avère que cette année, il n'y a plus eu de tels problèmes.

Il a également été demandé dans quelle mesure, la Commune pourrait louer plus intensément les salles (double location dans le week-end). La réponse a été la suivante : la Commune pourrait le faire, mais ce serait très coûteux en main d'œuvre (conciergerie), car il faudrait qu'ils soient de piquet trop souvent.

Les personnes peuvent déjà le faire à titre individuel si elles prennent contact avec le précédent locataire.

La CG a rendu attentif le municipal sur le problème des mégots de cigarettes devant les lieux loués depuis l'interdiction de fumer dans les bâtiments communaux. Serait-il envisageable de trouver une solution de cendrier visible pour permettre aux fumeurs d'évacuer leurs déchets d'une manière plus civile ?

La CG trouve que les tarifs de location devraient être revus à la hausse en tout cas pour les personnes extérieures à la commune.

Epuraton et STEP :

La STEP de notre village atteint bientôt sa pleine capacité. Elle pourrait accueillir encore 1000 habitants supplémentaires, mais il faudrait pour cela changer le lit bactérien. Au delà de ce nombre supplémentaire d'habitants, il faudra trouver d'autres solutions (collaboration avec d'autres communes ou transformation de notre STEP)

Il y a encore trop d'eau claire permanente qui engorge notre STEP. Cela devrait être réglé en partie par les assainissements prévus par le PGEE.

Divers locaux :

Quelques locaux ont fait l'objet de rénovations et la CG s'est intéressée à la réalisation de ceux-ci.

La CG constate qu'au collège de la Combe, un local a été transformé comme convenu dans le mini préavis, mais qu'il a nettement dépassé le budget octroyé (27%), et cela surtout pour des raisons de commodité pour la société qui l'utilise.

La CG déplore que la commune n'ait pas mis le holà à ce dépassement et estime que ladite société aurait pu mettre la main à la pâte pour réduire les frais supplémentaires.

Il est à signaler que la Municipalité a réalisé des locaux pour d'autres sociétés et que ces même locaux on été livrés aux sociétés « brut de décoffrage »... (Égalité de traitement ?)

Concernant le dépassement des mini préavis pour les changements de l'administration et de la Maison Fischer, il est à noter qu'il n'est pas évident d'évaluer les coûts de transformation, mais que pour la suite, la CG estime qu'il serait plus simple d'élaborer un préavis complet pour chaque objet. Cela serait d'autant plus clair pour tout le monde et les estimations seraient plus réelles.

4. Entretien avec Mme V.Seematter, municipale

Un entretien avec Mme V.Seematter sur les différents points de son dicastère s'est déroulé le 26 janvier 2009.

Service du feu :

Pour l'année 2008 et 2009, les taxes ont été calculées sur la base de Frs 30.- par habitant et le fond de réserve (service du feu) devrait pratiquement suffire.

Pour les futures années, la municipalité devra réfléchir par quel biais percevoir cette taxe

Petite enfance :

Mme Seematter nous fait part de la volonté de changer le statut de l'UAPE et de créer une Fondation qui regrouperait toute la gestion de la petite enfance. (Préavis 41/09), que le Conseil a accepté dans sa séance du 23 mars 2009.

Police :

Mme Seematter nous fait part de l'évolution de la police.

Par rapport aux conclusions de la CG de l'année passée, on peut voir une nette évolution. La présence d'un policier supplémentaire se ressent d'une manière positive sur le terrain communal.

5. Entretien avec Mme M. Baud, municipale

Un entretien avec Mme M. Baud sur les points suivants s'est déroulé le 23 février 2009.

Plan directeur communal :

Le Plan Directeur Communal va de l'avant et devrait bientôt faire l'objet d'un préavis.

Pour les autres objets concernant l'urbanisme, on peut se référer au rapport de gestion de la Municipalité, car cela est bien expliqué et complet. Cela relate ce dont nous avons discuté.

Il est à relever que le travail de l'urbanisation est long et relativement compliqué et que pour cela, il est agréable de pouvoir compter sur M. B. Marchand (urbaniste du bureau DeLaMa) qui est de bon conseil et étudie les dossiers avec un grand professionnalisme.

La CG a voulu savoir comment était rémunéré l'urbaniste et nous avons pu voir, qu'il n'y a pas de contrat direct avec lui (hors plan directeur).

Ses honoraires sont fixés dans les préavis qui le concernent et il intervient comme conseiller dans certaines séances de commission ou de municipalité et pour cela applique les tarifs horaire KOBB.

6. Entretien avec M. H.R.Kappeler, syndic

Plusieurs entretiens avec notre syndic M. H.R Kappeler se sont déroulés le 9 mars, le 30 mars et le 18 mai 2009.

Ces séances ont porté sur les points suivants :

- statut du personnel
- statut des diverses locations
- cahier des charges du boursier communal
- politique générale
- diverses questions sur la ventilation des comptes

Statut du personnel communal :

Un projet de statut du personnel a été soumis aux municipaux et le personnel a été sollicité pour créer une commission du personnel. Le résultat est que le personnel a pris contact avec un syndicat qui a proposé quelques amendements.

Il y aura discussion sur ces amendements et ce règlement devrait être proposé au Conseil communal avant la fin de l'année.

Durant l'année 2008, il y a eu passablement de problèmes de santé ainsi que des problèmes d'organisation interne dans l'administration communale. **La situation doit s'améliorer en 2009.**

Location des bâtiments propriétés de la Commune :

Pour chaque commerce, il existe un contrat commercial avec la Commune.

Pour la plupart des locataires tout va pour le mieux ;

- auberge communale
- fournil
- buvette des Abériaux
- local en dessus du fournil (architecte)
- plage
- ACDV

Quelques problèmes d'ordre financier sont ressentis au niveau du Tea-Room :

- retard de paiement
- baisse du chiffre d'affaire (avenir incertain)

Quant à notre épicerie elle fait l'objet de beaucoup de questions :

- Gros problèmes de retard de paiement malgré une baisse importante du loyer ;
- Prix des denrées alimentaires très cher par rapport à la normale ce qui favorise l'éloignement de la clientèle.

La question est de savoir, s'il faudrait rompre le contrat et trouver d'autres solutions ou d'autres partenaires pour la suite, afin de garder la vie au centre du village.

Dans notre dernière séance, nous avons pu entendre le syndic concernant la prise de décision de rompre le contrat et de trouver de nouveaux collaborateurs qui seraient à même de relever le défi et de rendre une nouvelle vie à notre épicerie communale. Cela devrait être effectif au début du mois de juillet 2009.

Cahier des charges du boursier communal :

La Commune a un contrat de mandat avec M. Saugy. Il existe un cahier des charges pour la fonction de boursier communal. Le coût est de CHF 26000,00 par an (charges comprises) pour un total de 166,5 heures par an.

Les autres prestations sont attribuées en fonction d'un mandat spécifique (ex. : comptabilité de La Fourmilière, amélioration de la comptabilité de la Commune, etc...).

Pour ces travaux, les montants facturés sont discutés à l'avance.

7. Examen du rapport de gestion de l'année 2008

Le rapport de gestion pour l'année 2008 présenté au Conseil par la Municipalité est un document qui reflète de manière claire et complète les activités, avec leurs lots de problèmes et de satisfactions, rencontrés par la Municipalité, l'Administration communale et tous les services communaux.

8. Remarques de la Commission de gestion

Les investigations de la Commission de gestion incitent cette dernière à formuler les remarques suivantes:

1. Il est à rappeler que les activités de la municipalité ainsi que la démission d'un de ceux-ci en 2009 seront traitées dans le rapport de la CG en juin 2010.
2. Il faut que la Municipalité tienne compte des remarques figurant en gras dans les différents chapitres.

9. Conclusions

En conséquence, et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal n° 47/09 concernant le rapport de gestion pour l'année 2008,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Ouï les conclusions du rapport de la commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide


1. d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2008, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2008.

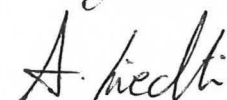
Prangins, le 09 juin 2008


Pour le Commission de gestion

Heidi FUCHS: 

Frédy MUHLETHALER: 

Robert BERNET: 

Adrien LIECHTI: 

Blaise CARTIER: 

Henry HAYMOZ:

Reynald PASCHE (prés.): 